Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires
de la Municipalité régionale de comté des Laurentides
tenue le dix-septième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-deux

Rés. 2022.03.8651
Octroi des aides financières 2022 dans le cadre de l'appel de projets structurants améliorant les milieux de vie sur le territoire de la MRC des Laurentides du Fonds Régions et Ruralité, volet 2

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR), une enveloppe de 110 000$ est réservée, pour l'année 2022, pour des projets répondants aux priorités d'intervention et aux principes directeurs de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a lancé un appel à projets structurants, lequel s'est terminé le 11 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE 29 projets furent présentés par des organismes et des municipalités locales sur le territoire de la MRC et que le montant total des demandes de financement totalise 550 579$;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection fut formé afin d'analyser les demandes déposées et pour formuler des recommandations aux membres du conseil des maires, en vertu des priorités d'intervention adoptées et des principes directeurs énoncés dans la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides*;

CONSIDÉRANT QUE pour les différents projets acceptés pour le financement au FRR, volet 2, il y a lieu de fixer une date limite pour l'acceptation, par le promoteur, des termes de l'entente de financement et le dépôt de celle-ci dûment signée;

CONSIDÉRANT QUE pour les ententes qui n'auront pas été dûment acceptées et signées par les promoteurs à la date butoir, les sommes non-engagées pourront être réservées pour des projets qui ont été déposés dans l'appel de projets 2022, sous réserve d'une recommandation du comité de sélection et d'une résolution à cet effet du conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de déterminer, aux ententes à intervenir avec les promoteurs, une date limite pour le dépôt d'un rapport préliminaire d'activités des dépenses encourues dans le cadre des projets retenus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaëtan Castilloux, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides s'engage à financier dans le cadre du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité 2022 les montants apparaissant dans la colonne intitulée *Montants recommandés* pour les projets suivants :

Demande no.	Promoteur	Statut	Projets déposés	Localisation	MONTANTS RECOMMANDÉS
FRR2022-01	Kina8at 1225 rue des Roses La Conception (Québec) J0T 1M0	OBNL	Hébergements prêts-à-camper touristiques autochtones	La Conception	10 000 $
FRR2022-02	Lac Paquin on sème & s'amuse 1514, 3e Rang Val-David (Québec) J0T 2N0	OBNL	Achat d'équipement pour la réalisation de la programmation d'activités 2022	Val-David	3 500 $
FRR2022-03	Municipalité de Montcalm 10 rue de l'Hôtel-de-Ville Montcalm (Qc) J0T 2V0	Municipalité	Jardin communautaire Montcalm	Montcalm	3 500 $
FRR2022-08	La ferme Pascal & Bettina S.E.N.C. 115 route Crystal Falls Arundel (Québec) J0T 1A0	Société en nom commun	Labyrinthe de petits fruits et comptoir de vente - Arundel	Arundel	4 400 $
FRR2022-10	Municipalité de La Conception 1371 rue du Centenaire La Conception (Québec) J0T 1M0	Municipalité	Définir le potentiel commercial du territoire de La Conception incluant la route 117 et déterminer les pistes de solutions pour sa valorisation	La Conception	6 000 $
FRR2022-12	La Manufacture Laurentides 195 rue Brissette, #72 Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 3S4	OBNL	Accessibilité de La Cuisine aux organismes en sécurité alimentaire	Sainte-Agathe-des-Monts	9 600 $
FRR2022-15	Municipalité de La Minerve 6 rue Mailloux La Minerve (Québec) J0T 1S0	Municipalité	Un abribus pour nos élèves du secondaire	La Minerve	3 500 $
FRR2022-16	Festival de films d'auteur de Val-Morin 1555, 3e Avenue Val-Morin (Québec) J0T 2R0	OBNL	Festival de films d'auteur de Val-Morin	Val-Morin	4 000 $
FRR2022-18	Ville de Mont-Tremblant 1145 rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1	Ville	La Sentinelle à Mont-Tremblant - Installation artistique interactive - Été 2022	Mont-Tremblant	4 000 $
FRR2022-19	Le Centre d'exposition de Val-David 2495 rue de l'Église Val-David (Québec) J0T 2N0	OBNL	Projection du film immersif «Territoires des Amériques» en dôme de réalité virtuelle, inspiré par l'oeuvre de l'artiste	Val-David	4 000 $
FRR2022-20	Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides 2121 chemin des Hauteurs Sainte-Lucie-des-Laurentides (Québec) J0T 2J0	Municipalité	Aménagement de la plage municipale	Sainte-Lucie-des-Laurentides	8 000 $
FRR2022-23	Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides 2121 chemin des Hauteurs Sainte-Lucie-des-Laurentides (Québec) J0T 2J0	Municipalité	Coopérative alimentaire de Sainte-Lucie-des-Laurentides	Sainte-Lucie-des-Laurentides	25 000 $
FRR2022-25	Municipalité de Val-Morin 6120 rue Morin Val-Morin (Québec) J0T 2R0	Municipalité	Exposition d'art public - kilomètre 39	Val-Morin	3 000 $
FRR2022-27	TVCL 1875 chemin du Village, suite 202 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1K4	OBNL	Docu-série «Retour à la Terre»	MRC des Laurentides	11 500 $
FRR2022-28	Coopérative alimentaire de Val-des-Lacs 359 chemin Val-des-Lacs Val-des-Lacs (Québec) J0T 2P0	OBNL	Coopérative alimentaire de Val-des-Lacs (épicerie Saint-Agricole) — Rénovation de la cuisine pour le prêt-à-manger.	Val-des-Lacs	10 000 $
				TOTAUX :	110 000 $

ET

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, les protocoles d'entente et tout autre document utile découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
délivrée à Mont-Blanc, ce 21 mars 2022

Isabelle Daoust

Isabelle Daoust, *CPA, CGA*
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances

N.B. : Cette résolution n'a pas été ratifiée par le conseil